

ELABORATION DU P.L.U.

PLAN LOCAL D'URBANISME

La commune de **SAULT-BRENAZ** a prescrit la révision de son P.O.S., **Plan d'Occupation des Sols**, par délibération du 25 avril 2013.

Les objectifs de cette révision étaient les suivants :

- Mise en conformité avec le SCOT BUCOPA
- Modification des zones UX en zones d'habitations
- Favoriser l'accès à la propriété et le maintien des commerces
- Réaliser certains équipements publics
- Aménager des déplacements de type mode doux
- Préserver les zones agricoles et naturelles
- Développer le tourisme par la VIA RHONA

Un cabinet d'urbanisme a été choisi pour mener à bien cette révision. Il s'agit du bureau de Madame A. DALLY-MARTIN.

Un groupe de travail a été constitué. Il est composé du maire, de l'adjoint chargé de l'urbanisme et de cinq conseillers.

A ce groupe de travail étaient associés les services de l'État, les administrations concernées et différents organismes (Préfecture, Sous-Préfecture, Conseil Régional, Conseil Départemental, Communautés de Communes, Communes de SOUCLIN, VILLEBOIS, PORCIEU et VERTRIEU, Scot BUCOPA, Chambre d'agriculture, Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers, EPF, CRPF, CNR, RFF, VNF, DDT, DREAL, TRE)

Dix-sept réunions se sont tenues entre le 7 janvier 2014 et le 9 septembre 2015.

A cette date, les services de l'État nous ont demandé d'attendre la validation du **P.P.R.I.**, **Plan de Prévention des Risques Inondations** afin de l'inclure dans notre P.L.U. Ce dernier a été approuvé le 25 juillet 2017.

Les études ont repris en 2018 et 7 réunions ont permis de finaliser le projet.

Le projet du P.L.U. sera arrêté lors de la séance du Conseil Municipal du 25 février 2020.

Tout au long de ce projet, le Conseil Municipal a été informé des différentes phases de l'étude. Il a débattu et approuvé le **PADD**, **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** lors de la réunion du 5 septembre 2018.

Les services de la **DREAL** (**D**irection **R**égionale de l'**E**nvironnement, de l'**A**ménagement et du **L**ogement) ont été consultés en mars 2019, et par décision du 10 mai 2019, le P.L.U. de SAULT-BRENAZ n'est pas soumis à une évaluation environnementale.

Les habitants et les personnes concernées ont pu s'exprimer par les différents supports mis à leur disposition. Une réunion publique a été organisée le 30 octobre 2018.